



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/POL/4

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 19 septembre 2014

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réunions sectorielles et techniques pour 2013-14 et Programme des activités sectorielles pour 2014-15

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à: déterminer les modalités de suivi de quatre réunions tenues à la fin de 2013 et au début de 2014; prendre note du rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) et déterminer les modalités du suivi à engager; approuver les propositions formulées au sujet des réunions sectorielles qui doivent se tenir à la fin de 2015 (voir les projets de décision aux paragraphes 20, 25 et 28).

Objectif stratégique pertinent: Renforcer le tripartisme et le dialogue social (Résultat 13: Travail décent dans les secteurs économiques).

Incidences sur le plan des politiques: Le Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport fera partie intégrante des orientations de l'OIT concernant cette question.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Les propositions figurant dans la partie III du présent document seront mises en œuvre dans les limites des crédits budgétaires existants.

Suivi nécessaire: Le Bureau sera invité à prendre les mesures demandées dans les projets de décision.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Aucun, excepté ceux qui sont mentionnés dans le présent document.

I. Réunions tenues en 2013 et 2014

A. Groupe d'experts sur la révision des Directives OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (4-6 novembre 2013)

1. Le groupe d'experts sur la révision des Directives OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport a tenu sa quatrième session du 4 au 6 novembre 2013 à Genève¹. Ce groupe tripartite avait été créé conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 310^e session, en vertu de laquelle il a été chargé d'établir un recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE en révisant les Directives OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (édition 1997)².
2. La session était présidée par M. Christopher Welsh (Global Shippers' Forum). M. Jens Hügel (Union internationale des transports routiers) et M. Makoto Urata (Fédération internationale des ouvriers du transport) étaient respectivement vice-présidents employeur et travailleur.
3. Au cours de cette session, le groupe a conclu ses travaux et adopté par consensus le texte définitif du Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, qui comporte 13 chapitres complétés par 10 annexes. Il a demandé aux secrétariats de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'OIT de transmettre le recueil pour approbation par leurs organes respectifs, à savoir le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI et le Conseil d'administration du BIT.
4. Ainsi, le recueil a été soumis au Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe à sa 76^e session (février 2014) et au Comité de la sécurité maritime de l'OMI à sa 93^e session (mai 2014), qui l'ont adopté. Pour cette raison, l'OMI a demandé au BIT de l'approuver également afin qu'il soit publié³.

¹ On trouvera une présentation succincte des précédentes sessions au paragraphe 2 de l'annexe du document GB.316/POL/4(&Corr.); au paragraphe 1 du document GB.317/POL/INF/1; au paragraphe 3 du document GB.319/POL/INF/1; et au paragraphe 10 du document GB.320/POL/INF/1.

² Documents GB.310/STM/3/4 et GB.310/PV, paragr. 168.

³ Cette procédure est conforme à la pratique en usage (c'est le cas par exemple de la procédure qui a abouti à la publication des Directives FAO/OIT/OMI pour l'application des règles de sécurité dans la pêche. Voir les paragraphes 4 à 7 du document GB.316/POL/4(&Corr.)).

B. Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique
(26-28 novembre 2013)

5. Conformément au Programme des activités sectorielles pour 2012-13 adopté par le Conseil d'administration à sa 310^e session (mars 2011)⁴, le Bureau a organisé le Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, qui s'est tenu à Genève du 26 au 28 novembre 2013.
6. Le forum était présidé par M^{me} Harriet Luyima (gouvernement de l'Ouganda). La coordinatrice du groupe gouvernemental était M^{me} Mitty Ruiters (Afrique du Sud). Les coordinateurs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs étaient, respectivement, M. José María Fumagalli (directeur exécutif de la Chambre de l'industrie chimique et pétrochimique, Argentine) et M. Alfons de Potter (vice-président de la Confédération des syndicats chrétiens bâtiment – industrie & énergie, Belgique).
7. Quatre-vingt-treize participants étaient présents lors du forum, dont 49 représentants gouvernementaux, 13 représentants d'organisations d'employeurs, 24 représentants d'organisations de travailleurs ainsi que trois représentants d'organisations intergouvernementales et quatre représentants d'organisations non gouvernementales.
8. L'objet du forum était de débattre des mesures à prendre pour promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique. Les participants ont étudié la possibilité de mettre en place des initiatives propres à favoriser le dialogue social afin d'améliorer les performances de l'industrie chimique, en particulier de ses petites et moyennes entreprises. Souscrivant à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, ils ont évalué dans quelle mesure les initiatives concernant la responsabilité sociale des entreprises et les relations avec les initiatives volontaires émergentes peuvent être encouragées aux niveaux mondial et national dans l'industrie chimique.
9. Les points de consensus adoptés par le forum ainsi que les recommandations en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres sont inclus dans le rapport final⁵.

C. Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique
(2-3 avril 2014)

10. Conformément au Programme des activités sectorielles pour 2014-15 adopté par le Conseil d'administration à sa 317^e session (mars 2013)⁶, le Bureau a organisé le Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique, qui s'est tenu à Genève les 2 et 3 avril 2014.

⁴ Document GB.310/STM/1.

⁵ Document GDFCI/2013/11.

⁶ Document GB.317/POL/5.

11. Le forum était présidé par M^{me} Rebecca C. Chato (Philippines). Le coordinateur du groupe gouvernemental était M. Bro-Matthew Shinguadja (Namibie). Les coordinateurs des groupes des employeurs et des travailleurs étaient respectivement M. Paul Mackay (directeur du Service chargé de la politique en matière de relations professionnelles, Business New Zealand) et M^{me} Rosa Pavanelli (secrétaire générale de l'Internationale des services publics).
12. Cent vingt-sept participants étaient présents au forum, dont 80 représentants et conseillers gouvernementaux issus de 41 Etats Membres, 29 participants travailleurs et 11 participants employeurs ainsi que sept observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales.
13. Les participants se sont intéressés aux incidences de la crise économique et financière sur la négociation collective dans la fonction publique ainsi qu'aux autres obstacles au bon déroulement des relations du travail, en vue de parvenir à un consensus sur la voie à suivre, compte tenu de l'étude d'ensemble de 2013 sur les relations de travail et la négociation collective dans la fonction publique ⁷, qui a été examinée lors de la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail.
14. Les points de consensus adoptés par le forum ainsi que les recommandations en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres sont inclus dans le rapport final ⁸.

D. Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture

(14-15 mai 2014)

15. Conformément au Programme des activités sectorielles pour 2014-15 adopté par le Conseil d'administration à sa 317^e session (mars 2013) ⁹, le Bureau a organisé le Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture, qui s'est tenu à Genève les 14 et 15 mai 2014.
16. Le forum était présidé par M. David Garner (Australie). La coordinatrice du groupe gouvernemental était M^{me} Agnès Toullieux (France). Les coordinateurs des groupes des employeurs et des travailleurs étaient respectivement M^{me} Linda Facchin (Canadian Broadcasting Corporation, Canada) et M. Chris Warren (Media, Entertainment and Arts Alliance, Australie).
17. Quatre-vingt-treize participants étaient présents au forum, dont 31 représentants et conseillers gouvernementaux issus de 21 Etats Membres, 47 participants travailleurs et sept participants employeurs, ainsi que huit observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales.
18. Les participants ont fait part de leurs expériences et des problèmes qu'ils ont rencontrés avec les différents types de relations d'emploi et les différents contrats civils et commerciaux existant dans le secteur des médias et de la culture. Les débats ont porté sur les contrats de travail traditionnels à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée, le

⁷ BIT: *Etude d'ensemble relative aux relations de travail et à la négociation collective dans la fonction publique*, Rapport III (Partie 1B), Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013.

⁸ Document GDFPS/2014/11.

⁹ Document GB.317/POL/5.

travail contractuel ou restreint à un projet et le travail indépendant. Les participants ont examiné les différentes manières dont le dialogue social et d'autres dispositifs pertinents pourraient contribuer à résoudre ces difficultés et à améliorer la protection sociale, ainsi que les mesures susceptibles d'améliorer les débouchés économiques et les perspectives d'emploi dans le secteur des médias et de la culture.

19. Les points de consensus adoptés par le forum ainsi que les recommandations en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres sont inclus dans le rapport final ¹⁰.

Projet de décision

20. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note du Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport;*
- b) *autorise la publication du recueil par l'OMI en tant que publication conjointe OMI/OIT/ONU-CEE;*
- c) *autorise le Directeur général à communiquer les décisions susmentionnées à l'OMI et à la Commission économique pour l'Europe;*
- d) *autorise le Directeur général à communiquer aux gouvernements les rapports finals du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, du Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique et du Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture, en leur demandant de les communiquer aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;*
- e) *demande au Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par ces trois forums en vue d'une action future de l'OIT.*

II. Rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant

21. Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a été créé en 1967 en application de décisions parallèles du Conseil d'administration et du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cette instance a

¹⁰ Document GDFMCS/2014/10.

pour mandat de surveiller et promouvoir l'application des recommandations internationales concernant le personnel enseignant de 1966 et 1997¹¹ et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration du BIT et au Conseil exécutif de l'UNESCO. Dans le cadre de son mandat, le CEART examine les communications présentées sous forme d'allégations émanant d'organisations internationales ou nationales d'enseignants selon lesquelles les dispositions de l'une ou l'autre de ces normes ne seraient pas respectées dans un État Membre. Il se réunit pour ses travaux tous les trois ans, à Paris ou à Genève, afin d'examiner notamment de tels cas. Conformément à ses procédures, il est également habilité à établir, entre ses réunions ordinaires, des rapports intérimaires sur des cas qui lui sont présentés, afin que les allégations formulées puissent être traitées plus rapidement et qu'il soit possible, en respectant les principes du dialogue social, de trouver une solution susceptible d'aider les mandants des États Membres.

22. Le rapport intérimaire dont est saisi le Conseil d'administration¹² fait le point de l'état d'avancement des cas ci-après dont est saisi le CEART:
- a) une allégation reçue du syndicat japonais Tokyo-to Gakko;
 - b) une allégation reçue de l'Association cambodgienne des enseignants indépendants (CITA) par le truchement de l'Internationale de l'éducation.
23. En outre, le rapport contient des recommandations relatives au suivi de précédents cas concernant le Danemark, le Japon et le Portugal.
24. Dans la mesure où le CEART aura la possibilité d'examiner ces cas à sa prochaine session, qui doit se tenir du 20 au 24 avril 2015 au siège de l'UNESCO à Paris, le rapport intérimaire se borne à résumer les allégations reçues et formule des recommandations portant sur le court terme. Une présentation complète des allégations, conclusions et recommandations relatives à ces cas figurera dans le prochain rapport complet du CEART qui doit être adopté à cette session. Elle sera soumise au Conseil d'administration à sa session d'octobre 2015.

Projet de décision

25. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note de la situation et des constatations présentées dans le rapport intérimaire du CEART ainsi que des recommandations figurant aux paragraphes 9, 26 et 31 de ce rapport;*
- b) *autorise le Directeur général à communiquer le rapport intérimaire aux gouvernements et organisations concernés, en les invitant à prendre les mesures de suivi nécessaires conformément aux recommandations du rapport.*

¹¹ Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966; Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 1997.

¹² Le rapport sera également soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO.

III. Réunions à venir

26. Suite à l'adoption, à sa 317^e session (mars 2013), d'un programme d'activités sectorielles pour 2014-15, le Conseil d'administration a arrêté à sa 319^e session (octobre 2013)¹³ les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition de toutes les réunions qui doivent se tenir en 2014 et, à sa 320^e session (mars 2014)¹⁴, de quelques réunions qui doivent se tenir en 2015.
27. Les propositions figurant dans le tableau en annexe complètent ces décisions antérieures et concernent:
- les dates, la durée et la composition de la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord¹⁵;
 - les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des trois réunions qui doivent se tenir à Genève entre septembre 2015 et décembre 2015 dans le cadre du programme des activités sectorielles.

Projet de décision

- 28. *Le Conseil d'administration approuve les propositions figurant dans le tableau en annexe concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées.***

¹³ Document GB.319/PV, paragr. 429.

¹⁴ Document GB.320/PV, paragr. 465.

¹⁵ Le Conseil d'administration a arrêté le titre et l'objet de la réunion à sa 320^e session (documents GB.320/POL/5, paragr. 7-23, et GB.320/PV, paragr. 465).

Annexe

Programme des réunions sectorielles (septembre-décembre 2015)

Réunions approuvées par le Conseil d'administration	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord * (documents GB.320/POL/5, paragr. 8; et GB.320/PV, paragr. 465)	22-25 septembre 2015	Quatre jours	Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord * (documents GB.320/POL/5, paragr. 8; et GB.320/PV, paragr. 465)	Voir le document GB.320/POL/5, paragr. 11-13 *.	Tous les gouvernements; huit employeurs; huit travailleurs; observateurs.
Réunion sectorielle tripartite (transport routier) (document GB.317/POL/5, tableau de l'annexe, point 26 de la colonne «Recommandations des organes consultatifs sectoriels»)	12-16 octobre 2015	Cinq jours	Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier	Les mandants tripartites examineront les questions prioritaires relatives à la sécurité et à la santé dans les secteurs du transport routier de passagers et du transport routier de marchandises en vue d'adopter des conclusions sur l'élaboration de futurs programmes et de contribuer à la formulation de politiques concernant ce thème aux niveaux international, régional et national. Ils s'intéresseront également à la promotion des moyens de lutte contre le VIH et le sida et au Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport.	Tous les gouvernements; dix employeurs; dix travailleurs; observateurs.
Forum de dialogue mondial (services des postes et télécommunications) (document GB.317/POL/5, tableau de l'annexe, point 19 de la colonne «Recommandations des organes consultatifs sectoriels»)	27-28 octobre 2015	Deux jours	Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel	Les mandants tripartites examineront la question des relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel, notamment dans les centres d'appel exploités par des services de télécommunication ou s'occupant de tels services, en vue d'adopter des points de consensus qui favoriseraient la mise au point de futurs programmes et contribueraient à l'élaboration de politiques concernant ce thème aux niveaux international, régional et national.	Tous les gouvernements; six employeurs; six travailleurs; observateurs.
Forum de dialogue mondial (construction) (document GB.317/POL/5, tableau de l'annexe, point 5 de la colonne «Recommandations des organes consultatifs sectoriels»)	19-20 novembre 2015	Deux jours	Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure	Les mandants tripartites s'intéresseront aux bonnes pratiques en matière de promotion du travail décent dans un certain nombre de domaines, notamment les grands projets d'infrastructure tels que les grands événements sportifs. Les débats porteront également sur les problèmes rencontrés dans la préparation des grands projets d'infrastructure et sur la voie à suivre.	Tous les gouvernements; six employeurs; six travailleurs; observateurs.

* Thèmes approuvés par le Conseil d'administration à sa 320^e session et mentionnés ici pour information uniquement.